

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 12 AVRIL à 18H00

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis QUEYRAS, Maire

Date de la convocation : 5 avril 2019

Présents : Jean-Louis QUEYRAS – Jean-Marc BERNAUDON — Séverine PASQUALI-BARTHELEMY - David REY – Joëlle ALBERT — Elodie BERARD – Eric FERRET — Elisabeth MARTIN – Pierre MESNIER – Nathalie HURLIN

Excusés : Louis ALBRAND - Florent LOUMAYE – Audrey DELIE – Etienne EYMARD

Pouvoir : de Louis ALBRAND à Jean-Louis QUEYRAS, de Audrey DELIE à Pierre MESNIER

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Elodie BERARD

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que deux délibérations soient ajoutées à l'ordre du jour

- Reversement d'excédent du budget camping au budget principal
- Restauration de l'Echauguette sous le mur de l'Eglise – demande de subvention

DELIBERATIONS PRISES

1 – Vote des budgets primitifs 2019

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les budgets primitifs de l'exercice 2019 conformément aux tableaux ci-dessous :

- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section investissement,
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Le budget principal est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
2.382.607,21 €	2.382.607,21 €	1.119.885,57 €	1.119.885,57 €

Le budget eau et assainissement est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
709.593,10 €	709.593,10 €	120.976,01 €	120.976,01 €

Le budget camping est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
29.687,72 €	29.687,72 €	13.983,68 €	13.983,68 €

Le budget caisse des écoles est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
9.443,42 €	9.443,42€

Le budget microcentrale des Guions est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
3.300.608,00 €	3.300.608,00 €	12.500 €	12.500 €

2- Vote des taux des taxes des contributions directes

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les taxes des contributions directes au taux suivants :

- Taxe d'habitation : **12,27 %**
- Taxe sur le foncier bâti : **11,28 %**
- Taxe sur le foncier non-bâti : **163,04 %**

3- Vote des subventions aux associations

Nathalie HURLIN ne prend pas part au débat ni au vote. Le Conseil Municipal, **avec 11 voix pour et 1 abstention**, décide d'attribuer les subventions aux associations de la manière suivante : Caisse des écoles = 7.000 €

Club de judo	200 €
Club de ski Risoul	200 €
Souvenir français	80 €
Prévention routière	90 €
RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves)	110 €
Association géologique	100 €
FNACA	100 €
Club Vélo Rock	300 €
Volley-ball Guillestre	250 €
Rugby Queyras	50 €
Tennis Club	50 €
Portes du Guil	50 €
SPA Refuge de Briançon	400 €
ACCA	275 €
Association Fait main 05	250 €
Association les Génévriers	600 €
Association du personnel communal	200 €

Club de foot Saint Crépin Eyglie Sports	1.600 €
Club Alpin Français de Guillestre -	450 €
Pays Guillestrin	120 €
Association des Maitres-chiens avalanche	100 €

4- reversement d'excédent du budget camping au budget principal de la Commune

Le budget prévisionnel du camping fait apparaître un excédent de 19.893,07 €, une fois prises en compte toutes les dépenses et les recettes. **A l'unanimité**, le Conseil Municipal décide que cet excédent soit reversé au budget principal de la commune.

5- acquisition d'un véhicule – budget microcentrale des Guions

Pendant la durée des travaux de construction de la future microcentrale, il sera nécessaire de se rendre régulièrement sur les lieux du chantier de la microcentrale. Les véhicules communaux actuels sont équipés et utilisés en fonction du travail programmé et des besoins ponctuels.

Pour des raisons pratiques et de fluidité des usages, le Conseil Municipal approuve à **l'unanimité** l'acquisition d'un véhicule pour un montant d'achat estimé à 25.000 € et sollicite le département des Hautes-Alpes pour un financement à hauteur de 50 %.

6- restauration de l'Echauguette sous le mur de l'Eglise – Demande de Subvention.

Le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, approuve le projet de restauration de l'Echauguette autrefois construite à l'angle Sud Est sous le mur de l'Eglise pour un montant estimé à 25.000 € TTC et sollicite le département des Hautes-Alpes à hauteur de 30 % et l'Etat, au titre des reliquats de DETR 2019 à même hauteur.

7- opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP et d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet,

8- avis sur l'enquête publique relative au projet de SRADDET – Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'oppose au SRADDET dans la version qui est présentée et qui a été approuvée par l'assemblée du Conseil Régional et demande un retrait avec mise à plat de ce schéma, voir même l'abandon de ce type de document, ou tout simplement une réflexion sur la reprise pure et simple des orientations que les territoires ont déjà définies

9- Location terrasse implantée face au restaurant « le Gaulois »

Le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, accepte l'implantation de cette terrasse du 1^{er} avril au 30 octobre 2019 pour un montant de 425 € (quatre cent vingt-cinq euros), sous réserve du respect des prescriptions suivantes : l'emplacement de la terrasse sera défini par les services municipaux et devra être absolument respecté. En outre, pour des raisons de sécurité, aucun

obstacle ne doit être installé du côté de l'entrée du restaurant, le trottoir doit être libre de toute installation (ni table, ni chaise, ni « mange-debout », ni panneau...).

10- Location terrasse implantée devant le restaurant « les Tables de Gaspard »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'implantation de cette terrasse du 1^{er} avril au 30 octobre 2019 pour un montant de 170 € (cent soixante-dix euros), sous réserve du respect des prescriptions suivantes : l'emplacement de la terrasse sera défini par les services municipaux et devra être absolument respecté.

La séance est levée à 21h15.

le Maire, Jean-Louis QUEYRAS



La secrétaire de séance, Elodie BERARD